

SOMELEC

Date : 01-02-2024

Page : 1/1

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
 R.C.:N°35699/NIF 30500075
 E-mail:somelec@somelec.mr

Affichage N° **4847** Divers

DA N° 001-DCAMG/DMG/ST du 24/01/2024

Date d'ouverture : **Jeu**di 08 Février 2024 à 12:00

Objet : Appel d'offres

Description : Formulaire de bon de commande

| Item | Désignation | Unité | Référence | Quantité |
|--|--|-------|-----------|----------|
| 1 | Formulaire de bon de commande (Modèle en recto-verso ci-joint) | U | | 5000 |
| NB : -Voir le formulaire en recto verso ci-joint. | | | | |

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

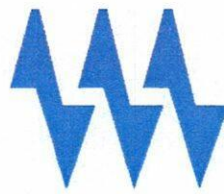
- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de livraison : **Magasin**
- 4) **Délai de livraison : Immédiat**
- 5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >> **au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Jeudi 08 Février 2024 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur SOMELEC** ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

Am
 Directeur Central Approvisionnements et Moyens Généraux
 Mohamed El Moctar Mohamed Mahmoud

01
 02
 24

SOMELEC



SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
Siege social: ILOT 'C' – Lot N°121 – Avenue Boubacar Ben Amer
BP 355 – TEL : 45 25 67 83 / 45 25 42 80 / 45 29 03 89
FAX : 45 25 39 95 / RC N° 35699 / NIF 30500075
E-mail : somelec@somelec.mr

DATE:
Code F.:
Adresse:
Interlocuteur :

CONFIRMATION DE LA COMMANDE N°

| |
|-------|
| V/Réf |
|-------|

NATURE DE PRIX

DELAI DE LIVRAISON

LIEU DE LIVRAISON

Coordonnées du service chargé du dossier

E-mail : dcamg.daa@somelec.mr

INCOTERMS

TERME DE PAIEMENT

MODE DE PAIEMENT

UR

OT

| Nomenclature | Désignation | Destination | Qté | Prix Unitaire (MRU) | Prix Total (MRU) |
|--------------|-------------|-------------|-----|---------------------|------------------|
| | | | | | |

TOTAL H. TVA :

TVA :

TOTAL T.T.C :

Arrêté la présent bon de commande à la somme de :

| | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Directeur Moyens Généraux | Directeur Central | Directeur Général |
| | | |

N.B : Veuillez accuser réception de la présente commande :

CONDITION GENERALES D'ACHAT

ACCEPTATION

L'imprime d'accuse de réception sera immédiatement par le fournisseur après avoir été complétée par la date et le signaleur. En cas de non renvoi de l'accusé de réception, SOMELEC se réserve le droit de pouvoir annuler à tout moment la commande sans préavis ni

PRIX

Après acceptation, le fournisseur ne peut, pour aucun motif, revenir sur les prix figurant à la commande. Ces prix sont fermes et non révisables.

LIVRAISON

Les prix devront s'entendre dans les conditions précisées sur la commande et la livraison dans le délai qui est indiqué sur l'accusé de réception. Tout retard dans la livraison qui ne serait pas imputable à un cas de force majeure pourra donner lieu, à la discrétion de la SOMELEC, à une pénalité de retard de 1 POUR MILLE du prix de la commande, par jour calendaire de retard. Le délai ayant une importance primordiale pour la SOMELEC, le fournisseur est invité à le respecter scrupuleusement.

EMBALLAGES

Lorsque la marchandise est destinée à voyager pour atteindre l'un des magasins de la SOMELEC, elle devra être soigneusement emballée dans les conditions répondant selon le cas :

- a) Soit au transport par avion ;
- b) Soit au transport maritime ;

Dans ce dernier cas les emballages devront être conçus pour les protéger contre les risques liés au voyage et contre l'oxydation par l'humidité.

Pour les marchandises réputées dangereuses, l'emballage devra être conforme aux spécifications des divers règlements de transport des marchandises particulières à chaque mode de transport.

MARQUES A APOSER SUR LES COLIS

Chaque colis recevra sur DEUX FACES ADJACENTES les marques suivantes :

- SOMELEC/NOUAKCHOTT ou SOMELEC/NOUADHIBOU
- N° (numéro de la commande) ;
- N° de colis /Nombre total de colis de l'expédition
- Poids Brut

NOTA : pour les colis lourds, des flèches indiqueront les points d'élingage.

Chaque caisse contiendra, sous protection efficace, une COPIE de son INVENTAIRE signée de l'emballleur.

FACTURATION

Les factures seront établies au nom de SOMELEC en un original authentifié par la signature du fournisseur et quatre copies, et envoyées à l'adresse portée sur la commande. Elles seront accompagnées :

- De l'état de colisage si ce colisage ne ressort pas sur la facture ;
- Eventuellement du procès-verbal de réception ;
- Et lorsque la marchandise n'est pas livrée directement à SOMELEC ou ses correspondants, du récépissé remis à l'expéditeur par le transporteur, ou le bon de prise en charge du transitaire.

Ces documents sont indépendants de ceux qui pourraient être demandés par l'autorité qui a passé la commande pour satisfaire en particulier aux besoins de la douane.

RECLEMENT

Il a lieu dans les conditions portées sur la commande.

NON CONFORMITE

Toute non-conformité des marchandises livrées par rapport aux spécifications fournies par la SOMELEC (en qualité ou en quantité) donnera lieu soit à une livraison complémentaire, non facturée par le fournisseur, pour combler la non-conformité, soit à la diminution du prix au prorata de la qualité non conforme par rapport à la quantité globale objet de la commande.

CONDITION GENERALES DE VENTE

L'acceptation de la commande par le fournisseur entraine automatiquement et prioritairement l'application des présentes Conditions Générales d'achat, non obstat toutes autres conditions générales du fournisseur et tous autres usages professionnels en vigueur.

DIFFERENDS

En cas d'impossibilité d'accord amiable, les différends seront soumis à la réglementation de conciliation et d'arbitrage de la chambre internationale de paris, si la commande est notifiée à un fournisseur étranger. La loi applicable est la loi mauritanienne. Pour les fournisseurs locaux, le tribunal compétent est celui de Nouakchott.